

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 609-04-2024

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 21 octobre 2024, le conseil a adopté le règlement numéro 609-04-2024, Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 609-2023 tel que déjà amendé afin d'ajouter un dépôt de garantie pour attestation de conformité.
- 2- Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette a été émis en date du 6 février 2025.
- 3- Le règlement numéro 609-04-2024 entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce SIXIÈME jour du mois de
FÉVRIER deux-mille-vingt-cinq.**



Directeur général et greffier-trésorier

M. Miguel C. Rousseau